

LA SAUCE D'UN LAPIN.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, décembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LA SAUCE D'UN LAPIN.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
MONSIEUR BOUTONNIER.
MADAME BOUTONNIER.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 287-291

LA SAUCE D'UN LAPIN.

LE NARRATEUR.

Une dissertation sur les effets et les causes nous entraînerait bien loin ; Scribe a fait, d'ailleurs, là-dessus la charmante comédie du Verre d'eau ; on pourrait peut-être faire un pendant intitulé le Lapin, mais ça ne pourrait guère aller au Théâtre-Français, et bien que, depuis l'Ami Fritz, surnommé Fritz Poulet, on soit sorti des pâtés de carton, on n'a pas encore mangé de lapin dans la maison de Molière.

Donc, Boutonnier a gagné un lapin à une fête de banlieue, et cet homme doux, sobre, travailleur, de plus, tranquille, comme ce Baptiste complètement inconnu, bien qu'il ait donné lieu à un proverbe, Boutonnier, ce jour-là, s'est mis au niveau de « Mes Bottes » et de « Bibi la Grillade » les héros de Monsieur Zola ; il a stupéfait son portier par sa rentrée, nocturne, il a cassé de la vitrerie, crevé des casseroles ; battu sa femme et mis le voisinage sens dessus dessous.

Tout cela, parce que, le jour de la paie, il s'est laissé entraîner par des godaillieurs à la fête en question, laissant sa femme à la maison et les enfants à leur mère, comme on laisse les roses aux rosiers. Le lapin gagné, on est allé le faire fricasser chez un marchand de vin. Toute la paie y passe... et la raison aussi, et voilà Boutonnier en police correctionnelle. Mais il a gagné un lapin : aux petites causes les grands effets, comme nous disions en commençant, sans compter que l'homme au lapin n'est pas près d'obtenir son pardon de Madame Boutonnier, habituée à porter la culotté, et pour cela, d'autant plus irritée contre son mari : « Il n'y a que le premier pas qui coûte. » dit-elle avec raison ; et le premier pas de Boutonnier dans la voie de l'inconduite lui ayant coûté trente-cinq francs, on comprend que Madame Boutonnier redoute les autres.

« Avec des manières comme ça, dit-elle au tribunal, une femme et des enfants sont appelés aux fonctions de mourir de faim. Ah ! Messieurs, faudrait une loi contre les mauvaises coteries, les gouapeurs qui entraînent les hommes tranquilles de leur ménage ; mais il n'y en a pas, et une loi ne se fait pas toute seule comme le pot-au-feu : qu'on en fasse une ! »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Il ne s'agit pas de tout cela, Madame ; dites ce dont vous vous plaignez.

MADAME BOUTONNIER.

Comment, Monsieur, de quoi je me plains ? Un homme qui m'a levé la main dessus, et le pied ; cassé tout son intérieur, et que la robe dont j'étais investie est bonne à en faire des linges à barbe que c'est un n'haillon, et toute sa paie qu'il a mangée : trente-cinq francs !

LE PRÉVENU.

Joséphine, j'en ai versé diverses larmes bien amères ; je ne demande rien que l'agrément de ton estime.

MADAME BOUTONNIER.

Taisez-vous, homme monstrueux ! Enfin, messieurs, qu'il était si tellement extraordinaire de fureur, que j'ai sorti de ses yeux, vu qu'il m'aurait radicalement extirpé par la fenêtre.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

En voilà assez, taisez-vous !

MADAME BOUTONNIER.

Comment ! Que je me taise ?

LE PRÉVENU.

Tiens-toi donc mobile, puisque Monsieur te le dit ; tu fais un tapage insignifiant.

MADAME BOUTONNIER.

Un homme qui s'est mis dans un état d'ivre-mort, qu'il est resté plongé pendant huit heures dans une insomnie qu'on ne pouvait pas l'en extraire, et que, quand il est venu se coucher à côté de moi, qu'il jouissait d'un sommeil agité en m'envoyant des grandissimes coups de pied que j'aurais mieux aimé coucher avec un cheval.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Voyons, allez vous asseoir.

Au prévenu.

Qu'avez-vous à dire ?

LE PRÉVENU.

Mon président, mon opinion est que je ne me rappelle de rien du tout que du lapin.

MADAME BOUTONNIER.

Oui, un lapin qui t'a coûté...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Voulez-vous vous taire !

LE PRÉVENU.

Que tu es ennuyeuse, Joséphine, par les interruptions que tu nous procures ; que même t'as un fichu caractère, et que t'aurais affaire à un autre homme qu'il te changerait contre un quarteron de tabac.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Asseyez-vous.

Le tribunal délibère.

BOUTONNIER.

Joséphine, demande ma grâce.

MADAME BOUTONNIER.

Je te méprise, voilà ce que tu es, t'as besoin d'une leçon ; la prison n'est pas faite pour les dromadaires.

BOUTONNIER, au tribunal.

Je demande à dire un mot.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Quel mot ?

BOUTONNIER.

Le mot que je suis prêt à signer que ça ne m'arrivera plus, si on veut me donner tous les matériaux pour écrire, et que si ma femme veut me pardonner, nous ne parlerons jamais de ça à qui que ce soit dans la nature humaine.

Le tribunal condamne Boutonnier à quarante-huit heures de prison.

MADAME BOUTONNIER.

Je n'en demande pas plus ; mais que si tu recommences, il y aura quarante-deux lieues entre toi et moi, toujours en montant.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].